



Accusation mensongere pour un non lieu

Par **tom29**, le **28/05/2012** à **04:05**

Bonjour,

je suis salarié a l'hotel (barman) un client a deposé plinte contre moi a la direction m'accusant de dire a sa femme quelle est belle,parler a son oreille ,et que j'ai dit au client alors tu la niqué .

je signale que je dis a toute les femmes quelle sont belle point trait.

j'ai ete convoqué par la direction ;est ce que je serai sanctionné par quel que chose que j'ignore . merci d'avance

Par **DSO**, le **28/05/2012** à **10:48**

Bonjour,

Vous pouvez bien entendu être sanctionné.

Il faudrait savoir de quelle manière vous avez été convoqué par la Direction pour avoir une idée de la sanction qui pourrait être prise.

Cordialement,
DSO